

Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Compte-rendu

Séance du mercredi 22 juin 2016

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Représentants des établissements.

Monsieur Erick Brossard, Monsieur Didier Delignières, Madame Aline Esteves, Monsieur Marc-Jean Filaire-Ramos, Madame Hélène Marquié-Dubié, Monsieur Michel Ramos représenté par Madame Marquié-Dubié, Monsieur Nicolas Saby, Madame Isabelle Techer représentée par Monsieur Filaire-Ramos, Madame Anne Witzack représentée par Monsieur Brossard.

Représentants du Rectorat.

Monsieur Eric Bouvier, Monsieur Jean-Luc Demortier représenté par Madame Hélène Marquié-Dubié, Madame Florence Godard, Madame Martine Kavoudjian, Madame Anne-Monique Petitjean

Personnalités désignées par le Conseil d'École de l'ESPE-LR.

Monsieur Jacques Bossis représenté par Monsieur Frederic Vaysse, Madame Sandrine Lacoste-Labrit représentée par Monsieur Frederic Vaysse, Monsieur Frederic Vaysse

Invités présents à la séance :

Madame Laure Echalié, Monsieur Eric Favard, Monsieur Christophe Iung, Madame Louise Nyssen,

En introduction, Hélène Marquié-Dubié annonce que Mickaël Idrac représentera l'ESPE LR au concours « Mon mémoire en 180 secondes » lors de la finale qui se tiendra à Paris le 29 juin. Sa recherche a pour titre « L'éducation des migrants : Une comparaison entre la prise en charge de l'Ecole de la République et celle des structures non officielles. » (Directeur de mémoire : Alain Decron, FDE site de Perpignan).¹

Point 1 : Approbation du PV du 18 mars 2016

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2016 est approuvé après correction : la présence de Michel Ramos n'avait pas été reportée, la modification en conséquences du nombre de votes est effectuée.

Après cette modification, le PV est adopté à l'unanimité. (9 présents + 4 procurations)

(M. Delignières est arrivé après le vote)

Point 2 : Présentation des premiers résultats de l'enquête sur la qualité des formations (voir diaporamas joints)

Christophe Lung rappelle que l'enquête a eu lieu au moins de mai. Les étudiants ont très bien répondu : ils ont été plus de 900 à le faire et ils l'ont fait sérieusement, dans la retenue. Dans certains parcours se sont révélées des difficultés à joindre les étudiants car l'ESPE n'avait pas forcément l'adresse électronique utilisée.

Les résultats «bruts» ont été communiqués aux responsables de parcours afin qu'ils en fassent une première analyse. Cette première analyse a été faite uniquement sur les résultats quantitatifs, les commentaires (verbatim) n'ont pu être traités dans les temps. Les responsables de parcours devraient réunir, si possible, les étudiants pour discuter ces premiers résultats, en s'intéressant particulièrement aux points qui font apparaître un dysfonctionnement. Pour apporter des solutions à ces problèmes, les parcours peuvent envisager des évolutions ponctuelles dans un premier temps, voire des modifications de maquette pour la rentrée 2017. La direction de l'ESPE a discuté ces premiers résultats avec les représentants des étudiants au Conseil d'Ecole de l'ESPE LR.

Le diaporama présenté aujourd'hui est un premier document de travail qui ne peut être diffusé en l'état. Une synthèse plus fine, qui sera validée par les deux conseils de l'ESPE, sera ensuite diffusée. Elle sera présentée ensuite au Conseil de Perfectionnement dont la tenue est prévue pour début 2017.

Christophe Lung remercie les délégués et élus étudiants qui ont beaucoup aidé à la réalisation de cette enquête.

Hélène Marquié-Dubié présente le diaporama de synthèse partielle pour le premier degré (représentativité de l'échantillon global, taux de réponse aux différentes questions, comparatif premier/second degré, pyramide des âges, etc.). Elle relève les points qui lui semblent

¹ Le concours et les différentes prestations sont désormais visibles ici : <http://www.reseau-espe.fr/actualites/concours-mon-memoire-meeef-en-180-secondes-les-memoires-des-23-laureats>

significatifs et /ou inattendus (par exemple le taux d'étudiants de MASTER 2 n'ayant pas une formation MEEF initiale est d'un tiers environ).

Christophe Lung présente ensuite la synthèse partielle concernant les fonctionnaires stagiaires : représentativité de l'échantillon est quasi exacte. Les points positifs sont relevés concernant l'accueil du stage, son déroulement, la charge de travail en termes d'enseignement, l'articulation du stage / enseignements : jugée de manière plus positive dans le second degré que dans le premier degré, interactions avec les tuteurs de terrain et tuteurs universitaires (50% dans le premier degré), etc...

Une discussion s'engage sur l'insatisfaction constatée des agrégés. Un des problèmes qui en ressort est que, au moment où ils préparent l'agrégation, ceux-ci ne semblent pas informés des attentes de la formation (mémoire en particulier).

Point 3 : Charte de fonctionnement des formations de l'ESPE-LR (voir document ci-joint)

Remarque : charte de contrôle de connaissances et MCC (modalités fines).

Principes de fonctionnement des équipes plurielles

Christophe Lung présente la charte de fonctionnement des formations de l'ESPE LR. Elle doit être une base pour tous les acteurs : universitaires, rectorat, PFA, étudiants. L'objectif est d'explicitier les modes de fonctionnement de l'ESPE LR, de préciser les documents qui indiquent les procédures pour chaque évènement (élection ou désignation des responsables) ou procédure (évaluations- même charte de contrôle des connaissances pour les 4 universités de l'Académie, calendrier, tenue et rôle des pré-jurys, etc.). Il s'agit d'élaborer une culture commune pour tous les acteurs quels que soit leur site d'appartenance.

Christophe Lung présente les différents points évoqués dans le document (voir document joint).

Laure Echalié fait remarquer que la charte du contrôle des connaissances n'a pas vocation à être votée chaque année : il faut distinguer des MCC qui, elles, doivent être votées chaque année.

Christophe Lung reconnaît qu'il faudra reformuler ce point afin de lever l'ambiguïté entre charte (principes généraux) et MCC (modalités fines relatives à chaque parcours).

Concernant les fonctionnaires stagiaires la charte précise :

- leurs obligations vis-à-vis de l'employeur et les conséquences de leurs absences en termes de formation (retrait de salaire) : le document précise la réglementation concernant les absences aux formations de l'ESPE (en cas de maladie, en cas de voyage ou séjour sous la responsabilité de l'employeur, participation aux conseils de classe...) ainsi que les formulaires et procédures ad hoc.
- les éléments d'appréciation pour la rédaction de l'avis du directeur de l'ESPE concernant la titularisation des fonctionnaires stagiaires (Rapport de la visite évaluative transmise au rectorat, rapport de soutenance du mémoire ou TSR et contrôle de l'assiduité)...

La charte précise également la composition et les modalités de tenue du conseil de perfectionnement.

Il est proposé différentes modifications :

- à propos des missions des PFA : Marc Rosenzweig propose de rédiger cette partie ;
- à propos des missions du chef d'établissement, Marie Hélène Bodilis propose de compléter cette partie ;
- à propos des missions du responsable de l'UE Tronc Commun dans le second degré : Jean-Paul Udave et Eric Favard se proposent de compléter ce point.

Il est convenu qu'après approbation par les services du rectorat, la charte sera présentée et discutée en conseil d'école le 30 juin.

Point 4 : Calendrier

Pour ce qui est de l'évaluation de la qualité des formations :

- Concertations et analyses approfondies jusqu'à mi-septembre 2016
- Octobre : conclusions
- Novembre : document de synthèse
- Décembre / janvier : conseils de perfectionnement

Pour ce qui est de la charte de fonctionnement des formations :

- Jusqu'à fin septembre : concertations puis approbation par les conseils de l'ESPE
- Fin septembre : diffusion auprès de tous les acteurs

Point 5 : appel à volontaires pour le référentiel Qualité des formations » national

Louise Nyssen présente à nouveau le référentiel qualité qui doit servir d'appui méthodologique aux différentes ESPE pour construire leur parcours Qualité. Il pourra également être communiqué aux instances évaluatives. Ce référentiel se décompose en 3 points : enjeux, de formation, critères, observables...

Louise Nyssen demande à ce que les membres du conseil fassent remonter leurs remarques avant la mi-juillet car mi-octobre à Paris, tous les retours seront mis en commun.

En l'absence de remarques ou de questions, la séance est levée à 16 heures.